

AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-9 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du Code de l'Environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE.

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SOCIÉTÉ DERET LOGISTIQUE (SIEGE SOCIAL : 580, RUE DU CHAMP ROUGE, 45770 SARAN)

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : ZAC DES GUETTES – 45140 INGRE

DUREE DE L'ENQUETE : 15 JOURS, DU VENDREDI 18 JANVIER AU VENDREDI 1^{ER} FEVRIER 2019 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ETUDE D'INCIDENCE, EST DEPOSE EN MAIRIE D'INGRE OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

CE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE SUR UN POSTE INFORMATIQUE EN MAIRIE D'INGRE AUX MÊMES HORAIRES AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET : (WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE ET RISQUES/RISQUES)

LE PUBLIC POURRA EGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIETE DERET LOGISTIQUE – (M. JAMBUT - 580, RUE DU CHAMP ROUGE- 45770 SARAN).

COMMISSAIRE ENQUETEUR : M. BRUNO SIDOLI, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE DE GIEN ET DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE D'INGRE AUX DATES SUIVANTES:

- SAMEDI 26 JANVIER 2019 DE 9H00 À 12H00
- VENDREDI 1^{ER} FEVRIER 2019 DE 14H30 À 17H30

DES OBSERVATIONS, QUI SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE DÉPOSÉ EN MAIRIE, POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE D'INGRE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE « ddpp-sei-deretingre@loiret.gouv.fr » PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE À LA MAIRIE D'INGRE, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET – DDPP/SEI ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.